

Le présent document a pour objet de présenter l'organisation et de conventionner le Valloire Montagne Festival 2025 qui se tiendra les 16, 17 et 18 juillet 2025.

OBJET

L'organisation de l'événement est portée par le Comité de Savoie des Clubs Alpains et de montagne (CD73 FFCAM) avec le soutien technique et financier de :

- la commune de Valloire
- l'office de tourisme Valloire Galibier (ci après dénommé VT)

L'encadrement des parcours se fera sous l'autorité du CD73 FFCAM avec l'appui des guides de haute montagne, le personnel du comité ainsi que des encadrants bénévoles de la FFCAM.

L'objectif principal est de **promouvoir les activités de montagne telles que l'alpinisme, l'escalade, la via ferrata et la randonnée sur les sites de Valloire – Galibier ainsi que l'accompagnement de la montée en compétence des pratiquants.**

ORGANISATION GENERALE

L'association mandate Jean-Luc Crambade comme président du comité d'organisation et Anaïs Savoye comme directeur de l'événement avec l'appui technique de Grégory Coubat, GHM.

VT soutiendra le festival en apportant son aide technique sur le volet communication, programmation des animations ainsi qu'une participation financière.

La commune de Valloire soutiendra le festival en mettant à disposition les lieux, chapiteaux et matériels pour l'organisation du village de l'événement.

ORGANE DE PILOTAGE

Un Comité de Pilotage (COPIL) sera mis en place pour l'organisation de l'événement.

Il sera composé des parties prenantes du projet : Les représentants du CD FFCAM 73, de VT, les élus de la commune de Valloire et toute autre personne dont la présence sera jugée nécessaire.

Le comité de pilotage abordera les avancées sur les sujets suivants : cahier des charges, dossier de partenariat, communication, commercialisation, aménagement des parcours et de la base de vie.

COMMUNICATION et COMMERCIALISATION

VT s'engage à :

- Concevoir, publier et imprimer des documents (programmes, affiches) et les autres éléments de communications.
- Diffuser sur ces différents supports de communication la promotion du festival
- Réaliser et diffuser des communiqués de presse en lien avec le CD73 FFCAM
- Gérer les invitations des élus et VIP en lien avec le CD73 FFCAM
- Mobiliser une couverture média - les images seront la propriété de VT qui accordera un droit de diffusion à la FFCAM.
- Coordonner un plan de communication dédié en lien avec le CD73 FFCAM.
- Créer et diffuser un Dossier de partenariat en lien avec le CD73 FFCAM.

Le CD73 FFCAM s'engage à :

- Fournir à VT un programme précis des journées et un descriptif technique des sites de pratique.
- Diffuser l'information sur les réseaux de la communauté FFCAM.
- Coordonner un plan de communication dédié avec lien avec VT.
- Animer l'événement sur les réseaux sociaux avec comme co-organisateur VT
- Fournir des éléments visuels à VT pour favoriser la communication & promotion de l'événement, grâce à ses partenaires photographes.
- Commercialiser les pass estivants et festivaliers (assurances incluses) via un module de manifestation Hello Asso.

Village de l'événement

La commune de Valloire s'engage à :

- Fournir une signalétique (préciser les besoins) à la disposition des participants pour la base de vie des festivaliers et le stationnement des véhicules.

- Mettre à disposition des chapiteaux pour accueillir les participants pour les briefings, les animations et les repas dans le cadre du festival en adéquation avec les normes sanitaires.
- Mettre à disposition du mobilier en lien avec les demandes fournies par le CD73 FFCAM (- tables et chaises - système de sonorisation, ...)
- Permettre un accès à l'eau.
- Permettre un accès à l'électricité.
- Permettre un accès aux sanitaires publiques.

VT s'engage à :

- Sonoriser le lieu de vie.
- Faire le lien avec la Communauté de Communes Maurienne Galibier pour d'éventuelles navettes.

CD73 FFCAM s'engage à :

- Gérer l'installation et l'organisation matérielle du village avec l'aide de VT.
- Proposer une programmation d'animation pour tout public.
- Participer avec VT, à l'organisation des temps festifs & d'initiations dans la commune de Valloire pendant l'évènement (concerts, slackline, escalade, spectacles,...)
- Mobiliser et gérer les équipes bénévoles du CD73 FFCAM
- S'appuyer sur une mission d'assistance technique qui sera portée par Grégory Coubat.
- Piloter l'accueil festivaliers et estivants pendant la durée de l'évènement
- Fournir du mobilier pour l'accueil (plv : barnums, barnums gonflables)

GESTION TECHNIQUE DES PARCOURS

CD73 FFCAM s'engage à :

- Souscrire et justifier d'une attestation d'assurance spécifique responsabilité civile.

- Recruter et payer les guides de haute montagne et les moniteurs d'escalade nécessaires à l'encadrement des activités sportives et établir leur emploi du temps.
- Gérer les encadrants,
- Etablir un plan de secours,
- Mettre à disposition du matériel d'escalade pour les ateliers d'initiation en falaise (baudriers, casques, cordes, ...) pour ces activités.

BUDGET / FINANCE

CD73 FFCAM s'engage à :

- Réaliser le portage financier
- Présenter un budget prévisionnel, un suivi budgétaire, et la réalisation d'un compte de résultat.
- Gérer et signer les différents devis et commandes.
- Payer les factures.
- Demander les subventions allouées par le Conseil Départemental

VT s'engage à :

- Verser une subvention de 15 000 € au CD73 FFCAM, selon l'échéancier suivant :

Acompte – Juin 5000,00 €

Solde après l'événement 10 000,00 €

ANNULATION DU FESTIVAL

Le comité d'organisation se conformera aux directives et appliquera les décisions administratives qui seront prises par les autorités administratives.

Toute décision d'annulation sera prise par l'association CD73 FFCAM suite à une consultation du COFIL.

En cas d'annulation avant début juillet le solde de la subvention globale ne sera pas exigé, et l'acompte versé pour couvrir les frais d'équipements viendra en déduction de la subvention globale de l'édition suivante.



Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 073-217303064-20250710-25_07_079-DE



La présente convention est applicable à partir de la date de signature. Elle pourra faire l'objet d'un avenant concerté.

Pour le CD73 FFCAM,

Jean-Luc Crambade, président,

Pour la commune de Valloire,

Jean-Pierre Rougeaux, Maire,

Pour l'Office de Tourisme Valloire Galibier,

Emmanuelle Lacoste, Directrice,